

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2015**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 18 décembre 2014**

**I - Pôle Administration générale**

*Police municipale*

- 1.1 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à une action de sensibilisation de sécurité routière en faveur des Seniors

*Secrétariat Général*

- 1.2 - Renouvellement de la convention de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Hauts-de-Seine
- 1.3 - Désignation de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes, associations ou syndicats intercommunaux

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

- 2.1 - Débat d'orientation budgétaire
- 2.2 - Société Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux

*Ressources Humaines*

- 2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

**III - Pôles Services à la population**

*Actions Sociales et Familiales*

- 3.1 - Marché relatif aux prestations de crèche /AP-HP pour son pôle d'intérêt commun - service central de maintenance, service central des blanchisseries et service central des ambulances (PIC SMS-SCB-SCA)
- 3.2 - Marché relatif aux prestations de crèche /AP-HP hôpital Universitaire Necker enfants malades

**IV - Pôle Services Techniques**

*Bâtiments*

- 4.1 - Convention d'habilitation tripartite pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à intervenir avec le SIGEIF et le SIPPÉREC

*Voirie, espaces verts*

- 4.2 - Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique (SIG) du SIPPÉREC

*Urbanisme*

- 4.3 - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire au bénéfice de l'EPF 92 sur un périmètre sis entre le 42 et le 48 boulevard de la République en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux

*Aménagement urbain*

- 4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Travaux d'aménagement sur les espaces publics secteur Belgique Kléber et Barrilliet. Protocole transactionnel tripartite Ville - société COLAS Ile-de-France Normandie - SNC LGC BKB

**V - Divers**

- 5.1 - Décisions
- 5.2 - Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, prenez place. Bienvenue à ce premier Conseil municipal de l'année.

Avant de commencer, je vais vous donner lecture des délégations de vote. Tout d'abord, M. Perrée me donne délégation. Mme Fommarty arrivera en retard et en attendant donne délégation à M. Hervo. M. Dubois donne délégation à Mme Gaillabaud. M. Pinta va arriver mais en attendant il a donné délégation à M. Butet. M. Citerne à Mme Legendre, Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à Mme da Silva, M. Autain à Mme Luciot, Mme Bachelet à M. Martin-Chauffier. Voilà pour les délégations de vote que j'ai reçues.

Je veux aussi vous faire part d'une très triste nouvelle, la disparition de la mère d'une de nos collègues, M<sup>lle</sup> Naturel. Elle a perdu sa mère il y a quelques jours. J'ai téléphoné à Mme Naturel et lui ai fait part de notre soutien amical, bien entendu. Je crois que la cérémonie aura lieu mercredi à 11 heures 30, au cimetière de la Garenne-Colombes, pour ceux qui souhaitent accompagner notre collègue.

Voilà sur les délégations de vote ainsi que la triste nouvelle de ce début d'année.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 18 décembre 2014**

### **M. le Maire**

Je voudrais savoir si vous avez reçu le procès-verbal de la séance précédente et si vous avez des remarques particulières. Pas de remarque particulière ? Peut-on considérer qu'il est accepté ? Pas de vote contre, pas d'abstention ? Je vous remercie.

Il faut que nous ayons un secrétaire de séance. M. Butet est candidat. Pas d'opposition ? On peut considérer qu'il est élu. Je vous remercie.

## **I - Pôle Administration générale**

### **Police municipale**

#### **1.1 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à une action de sensibilisation de sécurité routière en faveur des Seniors**

### **M. le Maire**

Premier point à l'ordre du jour, il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine. Madame Caullery.

### **Mme Caullery**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, notre police municipale a souhaité organiser un après-midi qui serait dédié aux seniors de La Garenne-Colombes pour les sensibiliser aux problèmes liés à la sécurité routière. En effet, nous avons pensé qu'il était nécessaire de leur rappeler les principes de base de cette sécurité routière, qu'ils soient confrontés à ces problèmes parce qu'ils sont eux-mêmes automobilistes mais également comme piétons ou tout simplement à vélo.

Nous allons organiser cet après-midi au théâtre de La Garenne. D'ailleurs, un certain nombre de personnes se sont déjà inscrites. L'âge pour s'inscrire est de 65 ans environ, 65 ans et au-delà. Nous avons déjà beaucoup d'inscriptions.

Dans le cadre de ce CLSPD, le Conseil général peut donner des subventions. C'est ce qu'il va faire en l'espèce, si on le lui demande, et il peut intervenir à hauteur de 50 % des dépenses. En l'espèce, ce serait donc 615 euros puisque la dépense totale serait de 1 230 euros TTC. Ce rapport a pour objet d'autoriser le Maire a demandé une subvention au Conseil général pour organiser cet après-midi.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Madame ?

Je vous en prie, Monsieur.

### **M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Ma question portait sur la date à laquelle cette manifestation était prévue.

### **Mme Caullery**

Nous avons déjà fixé une date au 3 mars puisqu'il fallait que le théâtre de La Garenne-Colombes soit disponible. C'est cela, je ne dis pas de bêtise, le 3 mars après-midi, entre 15 heures et 17 heures, en sachant que c'est la police nationale qui s'en charge, qui a déjà d'ailleurs envoyé un courrier à l'ensemble des Garennois concernés. Les inscriptions se font par le biais de la police nationale.

### **M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres questions à Mme Caullery ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Secrétariat Général**

#### **1.2 - Renouvellement de la convention de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Hauts-de-Seine**

### **M. le Maire**

Le point suivant, il s'agit du renouvellement de la convention de transmission. C'est M. Perrée qui devait le présenter, donc je le présente à sa place. Il s'agit d'une convention qui nous lie à l'État, pour une période d'un an renouvelable, de transmission des actes de contrôle de légalité avec un logiciel commun au service de l'État et au nôtre. Cela n'appelle pas de commentaire particulier.

Avez-vous des questions ? Pas de question ? Parfait.

Pour votre culture générale, sachez que nous sommes passés en 2007 à 48 actes dématérialisés et en 2014 à 1 114. On voit que la dématérialisation a pris une part très importante.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **1.3 - Désignation de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes, associations ou syndicats intercommunaux**

#### **M. le Maire**

Le point suivant est la désignation des délégués du Conseil municipal au sein d'organismes, associations ou syndicats intercommunaux. Compte tenu de la modification des délégations des uns et des autres et des nominations des conseillers municipaux délégués, il convient, pour faire coller au maximum les délégations qui ont été désignées suite aux élections municipales et nos représentants au sein d'un certain nombre de conseils d'administration, de procéder à l'élection de nos représentants au comité syndical Autolib' et au comité syndical du SYELOM en tant que titulaires et suppléants. Pour l'Autolib', il faut un titulaire et un suppléant, et pour le SYELOM, il faut deux titulaires et deux suppléants.

Nous avons en titulaires Jean-François Dransart et Geneviève Gaillabaud à l'Autolib'. J'ai reçu la candidature de... Pouvez-vous me la redonner ? (*s'adressant à l'administration*) En titulaire et en suppléant. Mme Gaillabaud en titulaire et Mme Luciot en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ? Il faut faire un vote à bulletin secret. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ou acceptez-vous que nous votions à main levée ?

**L'administration.**- Nous n'avons pas le choix.

#### **M. le Maire**

L'administration s'énerve. Il faut voter à bulletin secret. Quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret et s'engage à ne pas attaquer devant le tribunal administratif ?

Nous allons donc voter à main levée. En titulaire Mme Gaillabaud et en suppléant Mme Luciot.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je considère qu'il y a unanimité, je vous remercie.

Pour le SYELOM, nous avons en candidats titulaires Philippe Juvin, votre serviteur, et Jean-François Dransart, et en suppléants, M. Martin-Chauffier et Mme Paillard. J'ai reçu la candidature en titulaire de Mme Michelet et de M. Dransart et en suppléant M. Martin-Chauffier et Mme Thimel.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ? Ni en titulaires, ni en suppléants pour le SYELOM, pour avoir le plaisir d'aller une fois par an à la mairie de Neuilly au Conseil d'administration du SYELOM ?

Nous allons passer au vote. La tradition est de voter à bulletin secret. Y a-t-il des oppositions ? Quelqu'un souhaite-il voter à bulletin secret ? Personne ne souhaite un vote à bulletin secret, donc nous allons voter à main levée.

En titulaires, je propose Mme Michelet et M. Dransart. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

En suppléants, je vous propose M. Martin-Chauffier et Mme Thimel. Pas d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## **II - Pôle Ressources**

### **Finances**

#### **2.1 - Débat d'orientation budgétaire**

#### **M. le Maire**

Le point suivant est le débat d'orientation budgétaire 2015. Vous connaissez comme moi, mes chers collègues, cet exercice que nous faisons chaque année durant les semaines qui précèdent l'adoption du budget. Le débat d'orientation budgétaire va vous être proposé par M. Ballin. Je voudrais savoir si quelqu'un ensuite souhaite prendre la parole sur le sujet. Je vais inscrire les orateurs.

(*M. Duclos et M. Conway demandent la parole.*)

Merci, Messieurs.

Monsieur Ballin, je vous en prie.

#### **M. Ballin**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs. Je vais commencer cette présentation du débat d'orientation budgétaire en insistant tout particulièrement sur deux mots qui, pour moi, donnent la caractéristique et la couleur de notre budget 2015. Le premier mot important à retenir est l'incertitude. Nous sommes vraiment dans une zone aujourd'hui, notamment avec le Grand Paris, où ce que nous allons vous présenter risque de changer malheureusement, parce que nous n'avons pas toutes les

informations sur la façon dont le Grand Paris va fonctionner, ce qui sera prélevé au titre du fonctionnement du Grand Paris, ce qui nous sera restitué éventuellement au titre du fonctionnement du Grand Paris. C'est un point très important à retenir pour le débat puisque nous parlons avec beaucoup d'hypothèses.

Le deuxième mot important qui me paraît bien refléter le budget de 2015, c'est la vigilance. Plus que jamais, nous devons être vigilants sur l'ensemble de nos dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement. C'est un point que l'on développera, mais vous allez voir que la baisse de l'ensemble des dotations de l'État nous conduit vraiment à revoir de fond en comble notre budget et la façon dont nous devons faire des économies.

D'une manière générale, concernant les collectivités locales, le point essentiel – ce que je viens d'évoquer – est la baisse des dotations de l'État. La loi de finances 2015 portait la contribution de 3 milliards d'euros répartis sur deux ans, 2014 et 2015, à 11 milliards d'euros répartis sur trois ans de 2015 à 2017. En comptant les réductions de 2014, la contribution totale des collectivités atteindra 12,5 milliards d'euros en 2017.

*(M. Autain entre en séance.)*

À cela s'ajoute un point un peu technique, mais important. La dotation va faire l'objet d'un recalcul particulier. Là où nous avons un écrêtement particulier sur un mode de calcul particulier avant, ce mode de calcul a été changé à partir de 2015 et risque de voir la dotation, en plus de cette réduction pourvue par l'État, ne serait-ce que par le biais des calculs, encore réduite. C'est la notion pour préserver\* le rapport d'écrêtement de 6 % sur l'ancien système qui passe à 3 % sur le nouveau système. Cela concerne la dotation globale de fonctionnement.

Autre point important : la péréquation. On voit une intensification de ce système de péréquation, à la fois nationale et régionale. La péréquation est : on fait un calcul sur le potentiel fiscal, sur la capacité de la Ville à payer un certain nombre de choses, sur la richesse de la Ville, et on redistribue aux communes jugées moins riches. Là encore, une montée très forte en 2014, 2015 et 2016, du fonds de péréquation nationale ainsi que du fonds de péréquation régionale.

Quel impact pour La Garenne-Colombes ? La Garenne-Colombes, nous avons au moins une bonne nouvelle. Grâce au dynamisme notamment amené par la ZAC, nous avons une très bonne santé des bases fiscales, c'est-à-dire notre capacité à lever l'impôt. Avec un même taux, on a plus d'impôts, notamment avec l'arrivée d'entreprises. On peut noter notamment l'arrivée de Technip qui va gonfler nos revenus sans que l'on touche au niveau d'imposition. Cette bonne nouvelle est évidemment mitigée par ce que je viens d'évoquer au niveau national qui nous touche au niveau local, qui est une réduction très claire de la dotation que nous donnait l'État.

L'impact chiffré qui sera très parlant est que la dotation globale de fonctionnement, donc l'aide de l'État aux collectivités locales, en 2014 est prévue à 7,7 millions ; en 2015, elle ne sera plus que de 6,3 millions ; en 2016, on l'estime à 5,1 millions et en 2017 à 3,8 millions. Entre 2014 où l'on est à 7,7 millions et 2017 à 3,8 millions, on a divisé par deux les aides de l'État. C'est important, ce sont plusieurs millions d'euros qui vont disparaître progressivement au fil des ans, sans que l'on fasse quoi que ce soit.

Concernant la péréquation nationale, on a une augmentation significative de cette participation. On était à 900 000 euros en 2013, on passe à 1,5 million en 2014, on prévoit 2 millions en 2015 et 2,5 millions en 2016. Là encore, une augmentation considérable des prélèvements de la Ville pour aider les autres communes.

*A priori*, le fonds de solidarité régional ne devrait pas peser trop, mais en termes d'estimé, si l'on continue sur la même ligne, en 2014, c'était 0, en 2015, on pense qu'on peut payer 240 000, et on arriverait en 2016 à un montant qui serait de l'ordre de 473 000 euros. Un prélèvement colossal pour La Garenne-Colombes, en particulier le fait que c'est une ville qui potentiellement est riche, donc doit payer à ce titre pour les autres.

La perspective et la prospective que l'on peut avoir sur les budgets précédents montrent très clairement notre épargne nette. C'est ce qui reste sur le fonctionnement, les recettes moins les dépenses, donc moins les intérêts et moins le capital. Ce qui nous reste progressivement diminue. En 2014, en épargne nette, ce qui nous reste pour vivre, on est à 6,5 millions, en 2015, on passe à 4,6 millions, et en 2016 et 2017 à 3,2 et à 2,9 millions. On voit que notre capacité, notre épargne nette, ce qui nous fait vivre, ce qui permet l'investissement et de bien fonctionner, diminue progressivement du fait de ces prélèvements et de ce fonctionnement, toutes choses égales par ailleurs.

Cela veut dire que La Garenne-Colombes, sur son fonds de roulement, c'est-à-dire la partie plutôt d'investissement, se retrouve avec un fonds de roulement, une capacité d'investissement qui diminue progressivement. En 2014, on est à 2,2 millions. En 2015, on a un effet ZAC qui se cumule donc on est à 4,7 millions, mais en 2016 et 2017, on est à 2,9 millions et 0,8 million. Très nettement, on a une capacité d'investissement qui diminue du fait que l'on a moins d'épargne et moins de capacité de financement. Du coup, nous allons essayer de maintenir l'endettement au niveau le plus faible, mais ce sont des niveaux qui augmentent progressivement parce que de toute façon, il faudra nous endetter pour faire face à l'ensemble de nos investissements.

Conclusion de l'ensemble de ces éléments nationaux et des impacts sur La Garenne-Colombes du fait que La Garenne-Colombes a une base fiscale active et en même temps subit l'ensemble de ces baisses d'État : les orientations budgétaires pour l'année prochaine seront très claires. Nous allons essayer de résumer autour de : pas d'augmentation de dépenses de personnel au-delà de 2015, ce qui signifie, compte tenu du glissement vieillissement technique (l'augmentation naturelle des salaires) et compte tenu des réformes futures, qu'il faudra mener un travail d'optimisation des effectifs.

Nous allons essayer de limiter la hausse des dépenses à pas plus de 1 % par an, ce qui signifie une évolution mécanique de tout ce qui est gros contrats de prestation, travail d'optimisation des dépenses, versements aux actions municipales. Toute nouvelle action sera financée par un redéploiement des crédits existants. Une vigilance sur tout ce qui est gestion des dépenses courantes. Un recours limité à l'endettement, puisque notre épargne diminue progressivement et que cela diminue notre capacité d'endettement. Un niveau d'investissement qui restera prudentiel en 2015 et 2016 tant que les conséquences financières du Grand Paris ne sont pas mesurables.

Effectivement, nous avons ce glaive au-dessus de notre tête. Bien sûr, l'idée est toujours d'essayer de maintenir le plus possible les taux d'imposition.

Concernant tout ce qui est projets d'investissement, puisque l'idée est également de vous présenter sur les années suivantes les projets de la Ville, l'idée au niveau du patrimoine est toujours de maintenir une enveloppe récurrente dédiée au patrimoine de réparation, de conservation et de mise en sécurité du patrimoine. Un effort particulier effectué au niveau de la piscine. Par ailleurs, la Ville va définir un plan pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments publics. Enfin, un projet d'aménagement paysager du cimetière sera également à l'étude.

Concernant les nouveaux équipements publics, l'idée reste que l'on réfléchit, on met à l'étude la construction d'un cinéma. Sur les aménagements urbains, les principaux projets envisagés sont le démarrage des travaux du parking place de la Liberté et le réaménagement de la place elle-même. Un réaménagement de la place de la gare de La Garenne est également programmé ainsi que l'achèvement de l'avenue Foch. Concernant la politique foncière, les acquisitions actuellement programmées concernant l'immeuble place de la Gare des Vallées et l'immeuble de la CPAM sont envisagées. Une enveloppe récurrente est également prévue pour permettre les acquisitions d'opportunité.

Enfin, dernier point qui concerne plus la ZAC, les équipements publics dans la ZAC des Champs-Philippe. Outre le solde des travaux des écoles Guest et Renan, 2015 devrait marquer le début de la construction d'une crèche rue Veuve Lacroix et l'aménagement du local de service public connexe. La suite du projet d'aménagement est en cours de finalisation. Ce projet sera présenté au Conseil en temps utile. Pour mémoire, ces équipements sont financés par le budget annexe de la ZAC.

Concernant la gestion courante, je ne vais pas détailler pour ne pas alourdir – c'est amplement détaillé dans le rapport –, l'idée est évidemment de maintenir l'ensemble des investissements et budget de fonctionnement auprès des associations concernant les échanges internationaux, concernant tout ce qui est sécurité de l'enseignement, culture, sport, jeunesse. L'idée est de maintenir le haut niveau de qualité que nous avons les années précédentes et dont nous nous félicitons.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015. Merci.

#### **M. le Maire**

Merci infiniment.

Monsieur Duclos ou Monsieur Conway, comme vous le souhaitez.

#### **M. Conway**

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas un simple exercice de finances publiques, mais témoigne de choix politiques, de volontés politiques. On détermine les politiques économiques, les politiques sociales, les politiques culturelles, les politiques d'aménagement territorial et les politiques éducatives de La Garenne.

Je ne m'étendrai pas sur votre appréciation de la situation nationale qui est faite à travers le prisme habituel de la communication partisane. Je préfère me concentrer sur l'analyse garennoise. Concernant les investissements, ce premier débat d'orientation budgétaire de la nouvelle mandature aurait dû être l'occasion de présenter le plan pluriannuel d'investissement qui a été promis à la Commission régionale des comptes dans la réponse à leur rapport. Ce débat aurait dû être l'aboutissement de plusieurs mois d'entretiens, de réunions et de débats avec les Garennois pour connaître leurs priorités et leur capacité à financer les différents projets.

Cette méthode de gestion est en effet la seule capable de déterminer les actions à mener en fonction des priorités (logement, activité économique, équipement culturel, petite enfance, circulation, etc.) du budget disponible pour éviter de recourir à la planche habillée en se contentant d'augmenter les impôts locaux et de la logique des chantiers pour éviter de refaire une voirie, par exemple.

L'argument des incertitudes liées au projet de métropole du Grand Paris, le fameux mot incertitude, est un faux prétexte car quand on a une véritable ambition pour sa ville et ses habitants, on ne se laisse pas influencer par des supputations externes. Bien au contraire, afin de bien se préparer à l'entrée dans cette nouvelle communauté encore inconnue, il est très important de bien connaître les besoins des habitants qui resteront les mêmes quoi qu'il arrive et savoir ce que l'on prévoit de réaliser et dans quel ordre.

La démonstration de l'absence de méthode et de volonté de travailler avec les Garennois pour les Garennois est bien démontrée dans la pauvreté des investissements cités, qui sont pour la grande majorité des projets d'étude et donc seulement des idées qui semblent être passées dans la tête du rédacteur au moment de l'écriture du document.

Quel est en effet le fil conducteur de ces projets ? Je prends l'exemple de l'acquisition du bâtiment CPAM. Pour quoi faire ? Quel est l'objectif, quelle est l'utilisation ? Quel lien avec les actions listées dans votre brochure de campagne ? Rappelons que vous n'avez organisé aucune réunion participative avec les Garennois, que ce soit pendant la dernière campagne électorale ou depuis.

Je rappelle également un fait qui me paraît dommageable, la suppression de la Commission urbanisme pour répartir cette attribution au sein des différents conseils. Ce faisant, on se prive d'une décision sur une destination d'un terrain parce qu'on sait que le foncier, à La Garenne, est ce qu'il y a de plus rare. On se prive d'un débat collectif sur la destination que l'on réserve à ces terrains et on n'a pas de vision d'ensemble sur ce point.

Sur le plan de la méthode, il est indispensable de distinguer des investissements générant des économies des investissements générant des charges de fonctionnement pour toutes les années futures. Par exemple, le changement d'une chaudière, l'installation d'un éclairage en LED ou l'isolation de bâtiments permettent des économies d'énergie qui rentabiliseront les investissements sur quelques années, tandis que la construction d'un nouveau bâtiment ou de nouvelles plantations entraînent des dépenses de dépenses supplémentaires chaque année pour toujours. Ainsi, il faudrait mettre au point un plan pluriannuel d'économie en parallèle du plan pluriannuel d'investissement.

Tout cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas investir dans les projets d'amélioration des moyens mis à disposition de nos concitoyens. Cela veut seulement dire qu'il est indispensable de mesurer le coût complet d'un investissement (coût de construction et coût de fonctionnement) et de comparer aux services rendus aux Garennois.

Cela me permet de faire la transition vers une demande qui me tient à cœur et qui concerne la bonne gestion de notre ville. Il s'agit de mettre en œuvre une vision de contrôle de gestion dans les modalités de communication et de gestion de notre ville. En effet, les Garennois ont besoin de connaître comment sont utilisés les différents services mis à leur disposition. Par exemple, combien de Garennois ont profité de la piscine ? Combien d'étudiants bénéficient de l'aménagement de l'ancienne bibliothèque ? Combien ont visité le Mastaba ? Combien sont allés au nouveau théâtre ? Ainsi, on pourra vérifier la bonne utilisation des investissements effectués puis améliorer ou corriger les éventuelles faiblesses constatées. Un rapport annuel de l'activité garennoise, disponible pour tous sur le site Internet de notre ville, avec un accès bien visible en première page, serait un premier signe de vitalité de la démocratie dans notre ville. Je rappelle que la commune de Bois-Colombes fait ce travail annuel. Ce rapport représente 80 pages.

Dans le même esprit de recherche de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, je souhaiterais que le prochain budget soit présenté en comparaison avec les réalisations des années précédentes plutôt que seulement avec le précédent budget qui, un an après, ne signifie plus rien. C'est ainsi que tout le monde procède : entreprises, collectivités, copropriétés. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les communes et celle de La Garenne en particulier ? Cette absence de perspective se ressent à la lecture de ce document. Quels sont les objectifs en matière de logements sociaux ? Il est paradoxal de voir qu'un important projet dans ce domaine, qui est à l'ordre du jour de cette séance, n'y figure même pas.

En ce qui concerne le projet de parking place de la Liberté abordé à plusieurs reprises dans votre document comme allant de soi, je voudrais apporter les précisions suivantes. Sur le plan judiciaire d'abord, la justice a validé la méthode utilisée. Un dossier mal préparé et un financement discutable. Elle justifie la procédure que nous avons engagée à l'encontre de ce projet, puisqu'elle a annulé le jugement en première instance, a attribué une somme de 1 500 euros pour remboursement des frais de procédure et a condamné la commune aux dépens. Sur le plan urbanistique, je rappelle l'occasion manquée qui aurait consisté à créer un parking sous la médiathèque au moment de sa création.

Sur le plan économique, vous avez mis en avant à plusieurs reprises l'autofinancement de ce projet. À l'occasion de cette procédure devant le Tribunal administratif comme devant la Cour d'appel, vous avez clairement expliqué que le légataire ne s'expose à financer le projet qu'à hauteur de 30 %. En réalité, la mairie participera au coût des travaux et s'est engagée à subventionner le délégataire pendant 30 ans.

Ces dernières années, en l'absence de ce parking, la ville a fait face sans difficulté majeure au stationnement dans ce quartier. En revanche, des travaux dès cette année auraient des conséquences graves pour le marché et entraîneraient de nombreuses difficultés pour les riverains de ce quartier. Quelle politique est prévue en matière de stationnement, notamment dans les quartiers où il est particulièrement difficile, comme Les Vallées et La Garenne Sud ? Des pistes existent et n'ont toujours pas fait l'objet d'un travail de réflexion en commun. Il est encore temps et il serait nettement plus judicieux de réétudier ce projet majeur au cœur de la ville. Les autres pistes de parking doivent être étudiées, notamment celle mise en avant par le cabinet d'étude Performance Partner, à savoir le projet appelé « parking de la mairie étendu ». J'insiste bien sur le mot « étendu » parce qu'il existe deux projets : un projet de parking de la mairie et un projet de parking de la mairie étendu que vous oubliez systématiquement, Monsieur le Maire, dans vos rencontres avec les Garennois pour ne parler que de deux autres projets moins intéressants.

Quelles sont également les actions prévues pour sécuriser les déplacements, particulièrement ceux à pied et à vélo ? Cela fait des années que nous avons attiré votre attention en produisant un document exhaustif sur cette question.

Dernièrement, vous affirmiez que les déclarations présidentielles au sujet des événements du 11 janvier sont du vent car, dites-vous, tous les gouvernements de notre pays et tous les gouvernements des voisins européens ont toujours été pour la laïcité et la démocratie et que cela coule donc de source.

**M. le Maire**

Vous avez terminé ?

**M. Conway**

J'ai encore... Aujourd'hui, nous entendons à ce sujet de nombreuses propositions d'actions dans des domaines très variés et formulées par des experts autoproclamés ou non. Quant à nous, nous proposons simplement d'agir quotidiennement au niveau de notre commune en continuant à promouvoir l'idée que la différence de culture, de croyance et d'idée est une richesse pour la société et non un obstacle. La liberté d'expression et la tolérance doivent donc être des valeurs encouragées en toutes circonstances dans notre ville. Nous ne pouvons donc que regretter l'absence de réunions, comme les conseils de quartier notamment, permettant aux habitants de partager leurs idées, écouter une position différente et découvrir la richesse d'un débat bien mené. De même, nous regrettons le peu de considération apportée au travail collectif au sein de ce Conseil municipal.

Enfin, c'est ici de montrer, Monsieur le Maire, l'écart qui existe entre votre discours d'ouverture et les actes après la manœuvre déloyale pour tenter d'obtenir ma démission comme tête de liste suite aux dernières élections. La justice ne vous a pas suivi en vous déboutant une première fois en première instance. Vous avez fait appel, toujours avec l'argent des Garennois, et vous avez à nouveau perdu le 29 janvier. Malgré cela, nous continuerons d'être constructifs au sein de ce Conseil municipal.

**M. le Maire**

C'est terminé ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Merci.

Je vous en prie, Monsieur.

**M. Duclos**

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour la qualité du document accompagnant ce débat d'orientation. J'ai toutefois une première remarque sur la forme. Je regrette fortement le silence ou du moins le fait que n'apparaisse pas clairement le budget annexe de la ZAC Champs-Philippe et que ne soient pas distingués le budget *stricto sensu* de la mairie et le budget annexe de la ZAC. Quelles sont les prévisions de recettes de la ZAC et les prévisions de déficit ? Globalement, plus de deux tiers des investissements de la Ville se font sur la ZAC, donc il aurait été bon que les investissements qui devront être faits sur la ZAC soient mis en lumière dans ce débat d'orientation.

Mon premier point, bien évidemment, portera sur les logements sociaux. Je pense que ce n'est un mystère pour personne que c'est un sujet qui me tient à cœur.

*(Mme Courty entre en séance.)*

Au niveau de la ZAC des Champs-Philippe, on est à un peu plus de la moitié de logements réalisés ou en voie de l'être, donc dans les quelque 40 000 m<sup>2</sup> de logements encore prévus sur la ZAC des Champs-Philippe, quel est le pourcentage de logements sociaux ? Combien de mètres carrés seront dédiés aux logements sociaux ? Ceci aurait pu faire l'objet d'un débat, ou en tout cas d'indications.

Puisque nous parlons de vigilance, c'est une vigilance que nous partageons tous bien sûr, je redis mon opposition au parking de la place de la Liberté. Je ne pense pas que ce soit une urgence ou l'occasion d'une dépense actuellement. De même, pour ce qui est du réaménagement de la place elle-même, cela ne me semble pas d'une grande nécessité. De mémoire, j'avais été surpris par le montant important de ces travaux.

Pour ce qui est du patrimoine bâti, plutôt que de faire un parking et de rénover la place, il nous semble plus porteur d'avenir de réfléchir et d'engager quelques travaux, d'avoir un plan sur l'isolation thermique des bâtiments municipaux. Protéger l'environnement, compte tenu de la gravité de ces questions, me semble plus porteur d'avenir que...

Autre point que vous avez souligné... J'en étais aux effectifs. Je trouve contradictoire d'une part de dire qu'il n'y aura pas d'augmentation des dépenses – il y a l'effet GVT bien sûr – et d'autre part de parler du développement des moyens au service de la sécurité et l'augmentation de l'effectif de la police municipale.

À ce sujet, puisqu'Anne-Gaëlle vient d'arriver, elle devait intervenir avant moi, ce qui nous a surpris est l'allusion faite aux événements qui se sont déroulés au mois de janvier. La seule allusion faite était liée à l'augmentation des effectifs de la police municipale. Nous sommes tous conscients que ces éléments ont un impact beaucoup plus grand qui dépasse les effectifs de la police municipale.

Quant au cinéma, j'ai une question, mais vous y avez répondu. Vous parliez de la mise à l'étude d'un cinéma, et je pense que la décision de construire un cinéma ne me semble pas aller de soi, en tout cas pas prise pour l'instant. Je vous remercie de cet éclairage.

Merci.

**M. le Maire**

Merci infiniment, Monsieur.

Il y avait une troisième prise de parole, je crois.

Vous vouliez prendre la parole ?

**Mme Courty**

Oui. Bonsoir, je vous prie d'excuser mon retard.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**Mme Courty**

Sur le document qui nous est présenté au titre du débat d'orientation budgétaire, je regrettais la présentation qui s'attache à décrire un environnement économique hostile, alors même que les politiques nationales qui s'engagent sur l'effort de gestion budgétaire à faire de redressement des comptes publics... Il aurait été utile et salubre de signaler l'engagement de La Garenne-Colombes en tant que collectivité locale dans une démarche qui est douloureuse mais nécessaire d'un point de vue économique, et qui vise à terme à dynamiser l'économie du pays et la croissance. Ce sont les objectifs auxquels toutes les collectivités locales ne peuvent pas ne pas s'associer.

Sur les mécanismes d'écrêtement et les divers mécanismes qui sont détruits, qui sont présentés comme des mécanismes rectificatifs qui visent à plus de justice, d'équilibre et d'objectivité dans l'attribution des financements, et surtout de ne cesser d'affirmer le principe de solidarité entre les collectivités territoriales, pas seulement les présenter en termes négatifs comme si La Garenne-Colombes était isolée dans son environnement...

Sur les incertitudes qui visent la métropole du Grand Paris, des incertitudes certes, mais le projet n'est pas nouveau, il est annoncé et l'UMP en a la paternité. La Garenne-Colombes doit s'y préparer et s'y engager plus volontairement puisqu'il vise tout de même à contribuer au rayonnement de la métropole parisienne et à l'égal de toutes les grandes villes du monde. L'attitude d'immobilisme et

d'attentisme qui préfigure dans la présentation est regrettable, puisque l'outil de métropole est avant tout un outil d'optimisation des ressources et des moyens d'action.

Pour les projets qui sont présentés pour la ville et ses habitants pour l'année 2015 et au-delà, les projets d'investissement sur tous les segments d'activité, aussi bien le patrimoine de la ville, l'aménagement urbain, les nouveaux équipements publics ou encore les politiques foncières, le plus grand regret porte sur l'absence de tout projet de politique environnementale pour la ville en termes de rénovation urbaine et environnementale, en termes de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'efficacité énergétique à partir de techniques sobres et propres, ou encore d'une impulsion citoyenne de la ville en termes de recyclage et d'effort à fournir par les habitants de La Garenne-Colombes.

Il existe aussi des politiques de ville zéro déchet ou d'écoquartiers. Il aurait été souhaitable que toutes les actions que la Ville entreprend sur ce volet ne le soient pas de manière isolée, mais pleinement inscrites dans une volonté et une politique environnementale plus globale et plus large. Sur ce volet, l'échelle de la métropole sera sans doute une échelle plus propice au développement de projets environnementaux d'envergure.

Enfin, suite aux événements, comme Pierre l'a souligné, vous mentionnez les événements tragiques. Dans l'ordre de présentation des sujets, vous faites passer la police avant les problématiques d'éducation et de formation des plus jeunes alors que vous dites même très justement que l'éducation et l'enseignement sont devenus, depuis la réforme des rythmes scolaires, un sujet majeur pour la Ville. Il aurait été souhaitable que, suite aux tragiques événements, vous investissiez pleinement le sujet sous un volet citoyenneté et d'apprentissage du vivre ensemble.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Je n'ai pas noté d'autres intervenants.

Merci, Monsieur Ballin, au nom de la majorité. Vous avez souligné un environnement extrêmement grave par la situation que le Gouvernement fait porter sur toutes les collectivités territoriales. Je crois que toutes les collectivités, de droite et de gauche, soulignent qu'elles font l'objet de prélèvements que l'on pourrait qualifier de *hold-up*. Je vous rappelle que l'année dernière, la réduction des dépenses de l'État a porté à 100 % sur la réduction des dépenses des collectivités territoriales. C'est facile quand vous faites des économies de demander aux autres de les faire pour vous.

Sur la métropole, on est sûr de l'incantation pure qui peut se finir très mal puisque d'un côté, il est probable que nous aurons des réductions en matière de recettes, mais on ne sait pas lesquelles, ce qui fait sourire amèrement les maires à qui l'on demande de faire des plans pluriannuels d'investissement sans leur dire les ressources qu'ils auront, même dans une année.

**M. Hervo**

Ni de quoi ils seront responsables.

**M. le Maire**

Et évidemment de quoi ils seront responsables puisque c'est le deuxième grand danger de la métropole. On est dans l'incantation typique, et toutes les trois semaines, le projet change. On ne sait pas réellement quels seront les pouvoirs des communes dans quelques mois.

Deuxièmement, vous avez insisté sur la rigueur avec laquelle nous gérons les deniers publics. C'est vrai que la dépense publique doit être gérée avec la plus grande parcimonie et la plus grande prudence. Vous avez eu raison d'attirer notre attention sur ce sujet. Vous avez eu raison d'attirer notre attention sur la question du désendettement qui a été très critiquée par certains les années passées, et aujourd'hui, le fait que nous ayons pu désendetter l'an passé nous donne au contraire une marge de manœuvre qui serait probablement bien utile à d'autres structures publiques.

Enfin, sur les projets que vous avez cités, que ce soit en matière de voirie, en matière d'équipement public ZAC ou pas ZAC, en matière de sécurité – c'est devenu l'une des priorités –, je vous rejoins tout à fait.

Mesdames et Messieurs, vous aurez donc à voter le budget de La Garenne après une réunion de la Commission des finances d'ici mars.

Merci infiniment, nous passons au point suivant.

Le point suivant est le point 3.1.

*(Dénégation générale.)*

C'est le point 2.2. C'est la société Toit et Joie.

Madame Gaillabaud.

## **2.2 - Société Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux**

**Mme Gaillabaud**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Permettez-moi de vous présenter la demande de garantie d'emprunt présentée par un de nos bailleurs sociaux, la société Toit et Joie. Cette filiale de La Poste désire poursuivre son développement sur notre ville. Elle gère actuellement les 46 logements sociaux situés au 56-58

rue Sartoris, c'est-à-dire l'immeuble où se situe le bureau principal de La Poste. Pour son développement, elle a acquis auprès de sa société mère deux ensembles immobiliers. Le premier se situe au 25 rue de l'Arrivée et le deuxième au 56-58 rue Sartoris.

À la première adresse, c'est-à-dire 25 rue de l'Arrivée, les 28 studios qui le composent seront transformés en 14 logements. Les catégories qui seront retenues sont des PLAI et PLUS, c'est-à-dire avec des plafonds de revenus très sociaux. Sur la deuxième adresse, 56-58 rue Sartoris, l'ancien foyer qui est situé derrière le bâtiment sera transformé en neuf logements, c'est-à-dire sept studios et deux deux-pièces. La catégorie retenue est PLAI.

Pour financer ces acquisitions et les importants travaux d'orientation qui sont engendrés, Toit et Joie, outre les subventions qu'elle a réussi à obtenir, envisage de souscrire auprès de la Caisse de dépôts deux emprunts d'un montant global de 735 000 euros. Vous trouverez d'ailleurs les principales caractéristiques de ces prêts dans votre dossier. La Caisse de dépôts a déjà donné un accord de principe.

*(M. Pinta entre en séance.)*

Par contre, en contrepartie de la garantie de la Ville nécessaire pour obtenir ces prêts, La Garenne-Colombes se verra octroyer 20 % des logements, c'est-à-dire trois au 25 rue de l'Arrivée et deux au 56-58 rue Sartoris.

**M. le Maire**

Merci, Madame Gaillabaud.

Y a-t-il des questions sur la création de ces logements sociaux à La Garenne-Colombes qui, je crois, vont faire l'unanimité émue de l'assemblée ?

Pas de commentaire ? Monsieur Duclos, vous regrettiez que l'on ne fasse pas assez de logements sociaux. Vous ne voulez pas commenter ?

**M. Duclos**

Non, j'approuve tout à fait.

**M. le Maire**

Très bien. C'est parfait, merci beaucoup. Je le note.

Très bien, pas d'opposition. Merci infiniment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### *Ressources Humaines*

#### **2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

**M. le Maire**

Madame ma voisine, vous avez la parole.

**Mme Raimbault**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la modification du tableau des emplois concerne la création d'un poste d'administrateur territorial suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent de la filière administrative et de sa nomination. Cette création de poste nécessite l'instauration d'une prime de fonctionnement et de résultat afférente à ce grade. Je vous demande donc d'approuver la modification du tableau des emplois et l'instauration d'une prime de fonctionnement et de résultat.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie.

Je passe la parole à M. de Boutray concernant les crèches et l'assistance publique.

### **III - Pôles Services à la population**

#### *Actions Sociales et Familiales*

**3.1 - Marché relatif aux prestations de crèche /AP-HP pour son pôle d'intérêt commun - service central de maintenance, service central des blanchisseries et service central des ambulances (PIC SMS-SCB-SCA)**

**3.2 - Marché relatif aux prestations de crèche /AP-HP hôpital Universitaire Necker enfants malades**

**M. de Boutray**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit de deux délibérations très similaires, que je vais vous présenter. Il s'agit notamment d'un marché relatif aux prestations de crèche pour toute personne qui travaille à l'AP-HP. Pour la politique sociale et l'action sociale, l'Assistance publique intervient sur différents domaines, notamment la famille et l'enfance. Son intervention se décline sous différentes formes. Elle propose de prendre à sa charge, au travers d'une convention, les frais de crèche pour les personnes qui habitent à La Garenne-Colombes et qui travaillent à l'AP-HP en dehors de La Garenne.

Aujourd'hui, on vous propose de passer un marché avec le service central de blanchisserie et service central des ambulances, notamment pour une famille pour placer ces enfants dans l'un de nos établissements de crèche à La Garenne-Colombes. Les conditions sont exactement les mêmes vis-à-vis de nous-mêmes, des crèches et de l'AP-HP. On vous propose, au travers de cette convention, d'approuver la candidature de la commune au marché proposé par l'AP-HP et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cet acte.

Il s'agit du 3.1 pour le lien entre le service central des blanchisseries et le service central des ambulances relatif aux prestations de crèche avec La Garenne...

**M. le Maire**

L'autre, c'est la même chose.

**M. de Boutray**

C'est l'hôpital Necker.

**M. le Maire**

C'est pareil.

**M. de Boutray**

Pareil.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions pour M. de Boutray ?

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Une famille est concernée à chaque fois ?

**M. de Boutray**

Oui.

**M. Conway**

Quelle est la différence par rapport aux délibérations que nous avons prises l'année dernière à ce sujet ?

**M. le Maire**

Aucune, ce sont les mêmes.

**M. Conway**

Cela revient tous les ans automatiquement ?

**M. le Maire**

L'année dernière, je vous avais déjà expliqué.

**M. Conway**

Je ne m'en souviens pas.

**M. le Maire**

Je vais vous réexpliquer. L'Assistance publique, dans sa grande sagesse, a mis en place une usine à gaz qui, quand un agent de la Fonction publique hospitalière veut avoir une place dans une crèche – je parle sous le contrôle de M. de Boutray qui me corrigera –, veut faire bénéficier son agent d'une aide, au lieu de tout simplement verser une aide à cet agent, il faut qu'il passe formellement un marché public pour demander si une personne morale, en l'occurrence il n'y a que nous qui pouvons répondre, est intéressée par le marché qui consiste à attribuer une place de crèche. Comme par hasard, cette place de crèche va à cet agent. Ce sont des complications administratives de toute beauté, mais c'est ainsi, sinon ces pauvres familles ne peuvent pas bénéficier d'une place de crèche aux conditions que leur employeur propose.

**M. de Boutray**

Il est important de préciser aussi que la Ville facture directement l'AP-HP, et ensuite, l'AP-HP redemande contribution à la famille concernée. Pour nous, cela ne représente aucun coût.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ?

Oui, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Simplement pour rappeler que je regrette qu'il n'y ait pas une ouverture de la Commission d'attribution des places à différentes listes du Conseil municipal.

**M. le Maire**

Merci. Je vous rappelle que les attributions de places de crèches ne se font pas en fonction de telle ou telle affinité. Il existe un ordre d'entrée, un système et on prend son numéro. Les représentants politiques ne changeraient pas grand-chose, en tout cas, je l'espère.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour le premier ? Merci.

La deuxième, c'est pour Necker. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le point suivant, c'est M. Dransart.

**IV - Pôle Services Techniques**

**Bâtiments**

**4.1 - Convention d'habilitation tripartite pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à intervenir avec le SIGEIF et le SIPPAREC**

**M. Dransart**

Bonsoir. Je vais faire simple sur cette convention proposée pour des raisons à la fois techniques et administratives. Peu de chose a changé. Le dispositif de gestion des certificats d'économie d'énergie existe depuis 2006. Les syndicats SIGEIF et SIPPAREC qui gèrent cette question pour le compte des communes n'ont pas changé. Ce qui a changé dans la réglementation est le seuil – cela va être assez technique – de dépôt des dossiers qui doit désormais regrouper, non plus 20 GWh cumac, mais 50 GWh cumac. Cela oblige les collectivités et les grandes entreprises à se regrouper pour pouvoir déposer un dossier qui répondrait à cette nouvelle condition, et cela permet à l'État d'avoir moins de dossiers à traiter.

Il vous est donc proposé de regrouper les compétences et les périmètres du SIGEIF et du SIPPAREC pour permettre à ces deux structures de présenter les dossiers avec les bons seuils, ce qui va nous permettre de gagner un peu d'argent à l'avenir, tout en faisant des économies d'énergie en participant à ces économies.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Dransart ?

Madame Courty, vous voyez que nous parlons des économies d'énergie. Vous dites que nous sommes mauvais élèves.

**Mme Courty**

Non, c'est ce que je répète, vous avez des initiatives mais elles sont complètement isolées et ne sont pas inscrites, même la manière dont vous communiquez, dans une stratégie plus globale. Ce serait tout à votre honneur parce qu'il y a des initiatives.

**M. le Maire**

Cela existe depuis 2007.

**M. Dransart**

2006.

**Mme Courty**

Vous faites beaucoup de choses en matière environnementale, notamment en matière de collecte des déchets.

**M. le Maire**

Voilà !

**Mme Courty**

Justement, vous pourriez inscrire l'ensemble de cette démarche de manière beaucoup plus cohérente et globale.

**M. le Maire**

Ce qui ne changerait rien.

**Mme Courty**

Il y aura un effet d'entraînement qui permettrait d'élargir le terrain d'action.

**M. le Maire**

Madame, je vais être très sympathique et je vais penser à élargir le terrain d'action, mais nous sommes dans des mots. Élargir le terrain d'action, vous pouvez m'illustrer cela ?

**Mme Courty**

Au-delà de l'aspect assez réglementaire de la démarche qui répond au dispositif CEE et qui concerne avant tout les fournisseurs d'énergie, est-il possible d'isoler pour la Ville, en termes d'économies et d'actions concrètes que cela pourrait représenter... Ces économies permettraient... Même s'il s'agit d'élargir, on peut restituer sur la ville, est-ce que les actions se feraient en termes d'installation sur les

bâtiments, en termes d'isolement ou d'efficacité énergétique de construction ou en termes de suivi de la consommation pour la ville ou pour les ménages ?

**M. Dransart**

Vous avez répondu quasiment à la question parce que tous les travaux que nous faisons et qui peuvent entrer dans le cadre de ce projet sont justement proposés à ces structures pour qu'au global, toutes les rénovations proposées par l'ensemble des communes adhérentes à ces syndicats permettent de poser des dossiers qui fassent 50 GWh cumac.

**M. le Maire**

Cela vous va ?

**Mme Courty**

Je n'ai pas compris si ce sont les fournisseurs d'énergie, les opérateurs qui vous proposent ou si c'est la Ville qui ciblait.

**M. Dransart**

Vous parlez du dispositif des certificats d'économie d'énergie mais cela n'a rien à voir. L'État oblige, par le biais de ce dispositif, les fournisseurs d'énergie et quelques entreprises dites polluantes, qui sont à la source de la consommation importante d'énergie, à faire des économies d'énergie, donc à réduire la consommation. Or, ils ne sont pas forcément en mesure directement de le faire, puisque ce ne sont pas les fournisseurs d'énergie qui consomment, ce sont les habitants, les collectivités, les consommateurs. Il propose, par le biais de ces certificats, aux collectivités d'un côté et aux particuliers d'un autre côté, d'engager tous les investissements dans la création de nouveaux bâtiments ou dans la rénovation, de les valoriser. En échange, ils ont droit à un certain nombre de certificats qui permettent d'être vendus aux fournisseurs d'énergie et ils pourront ainsi montrer à l'État qu'ils ont, par le biais de ce fonctionnement, réduit la consommation d'énergie à 50 KWh cumac pour cet ensemble de dossiers sur un, deux, ou trois ans, selon la période concernée.

Ce n'est pas un projet unique d'une personne concernée. L'idée est de regrouper et de participer à la réduction de la consommation énergétique par le biais de l'isolation. Cela pourrait être aussi par le biais d'investissements où l'on déciderait de remplacer toute la flotte des véhicules essence par des véhicules électriques, par exemple. Cela pourrait rentrer dans un cadre comme celui-ci, mais il faut que ce soit une nouvelle dépense, pas une dépense courante. Il existe des conditions particulières que je vous invite à aller regarder sur les sites experts.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, toujours M. Dransart, c'est cela ?

***Voirie, espaces verts***

**4.2 - Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique (SIG) du SIPPAREC**

**M. Dransart**

Tout à fait. On revient sur la voirie. L'origine de cette demande d'adhésion à ce groupement de commandes est la réforme anti-endommagement des canalisations. Pour faire simple, cette réforme, qui date de 2012, demande aux collectivités de fournir à chaque société qui va intervenir sur la voirie de la commune le détail de l'emplacement de tous les réseaux existants. Dans la pratique, il se trouve que la Ville connaît parfaitement ses réseaux d'assainissement, mais les réseaux télécoms ou gaz, nous n'en avons pas forcément la connaissance totale.

Par conséquent, nous avons besoin d'outils, de compétences et d'expertise que nous n'avons pas aujourd'hui. Or, le SIPPAREC, qui fait cela depuis longtemps pour de nombreuses communes, a tous ces éléments, c'est-à-dire l'expérience, la connaissance, les outils techniques, et va nous permettre de profiter des marchés qu'il a ouverts pour obtenir des réductions sur les outils qu'il met à disposition des collectivités locales.

J'ai le document du SIPPAREC sous les yeux, dont je suis le représentant titulaire, qui précise que l'adhésion à ce groupement de commandes permet de maîtriser les dépenses en utilisation des achats, de bénéficier de l'expertise technique et juridique du groupement de commandes. C'est très important parce que quand on fait un appel d'offres, il faut savoir bien répondre, dans un domaine qui n'est pas forcément simple. Ils ont l'expérience et vont beaucoup plus vite que nous l'aurions fait si nous n'adhérions pas à ce groupement de commandes. Cela permet de se décharger de l'organisation des appels d'offres et d'avoir clé en main accès à des marchés et à des bons de commande sans engagement minimum, ce qui permet d'avoir des économies au final.

Je vous propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour la somme modique de 4 500 euros, ce qui est ridicule par rapport à ce que l'on gagne.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Dransart ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Bravo, Monsieur Dransart.

### **Urbanisme**

#### **4.3 - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire au bénéfice de l'EPF 92 sur un périmètre sis entre le 42 et le 48 boulevard de la République en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux**

##### **M. le Maire**

Je passe la parole à M. Hervo pour la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au bénéfice de l'EPF 92.

##### **M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous vous souvenez sans doute que sur le boulevard de la République, aux adresses 42 et 48, que d'une part a été inscrite au PLU une réserve pour validation de logements sociaux et que d'autre part, nous avons inclus ce périmètre dans la convention avec l'établissement public foncier 92 qui est chargé des acquisitions et des sessions ultérieures en vue de construire ces programmes de logements sociaux. Cet ensemble est constitué de cinq parcelles. L'EPF a réussi, à l'amiable, à en acquérir deux, mais pour les trois autres, les négociations amiables n'ont pas abouti. Il est donc nécessaire, si nous voulons réaliser cette opération, que l'EPF 92 puisse recourir à des méthodes plus efficaces et puisse disposer de la déclaration d'utilité publique de cette opération.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter le principe de demander à M. le Préfet de lancer l'enquête publique qui conduira à la déclaration d'utilité publique puis à la prise d'un arrêté de cessibilité afin que l'EPF 92 puisse acquérir ces parcelles. Je vous rappelle également, mais cela figure dans le rapport, que ces parcelles sont destinées à recevoir une opération d'une surface de l'ordre de 3 500 m<sup>2</sup> – nous verrons le détail au moment où il s'agira de projets architecturaux, nous n'en sommes pas encore là –, avec une orientation vers la réalisation d'une résidence sociale étudiante.

Le rapport que vous avez sous les yeux liste l'ensemble des points que nous avons à approuver sur le lancement de cette enquête et je vous demande d'exprimer votre opinion sur ce sujet.

##### **M. le Maire**

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway.

##### **M. Conway**

J'avais plusieurs questions. Vous dites cinq parcelles. Les deux parcelles qui ont fait l'objet d'une acquisition amiable sont du même ordre de grandeur que les trois autres ? Cela représente deux cinquièmes de la surface totale ou ce sont de petites parcelles ?

##### **M. Hervo**

Ce n'est pas proportionnel. Les parcelles restant à acquérir sont plus grandes que celles qui ont déjà été acquises.

##### **M. Conway**

D'accord. Ensuite, vous dites que les négociations n'ont pas abouti et que vous êtes obligés de recourir à la procédure d'expropriation. J'ai souvenir du débat que nous avons eu à l'occasion du 51 rue Raymond Ridet pour lequel il y avait une négociation qui n'aboutissait pas à cause d'une différence de prix. Le prix finalement conclu, après enquête, a abouti, peu ou prou, au montant à 100 000 euros près du montant demandé. Cela permettait quand même de faire gagner du temps parce que cette procédure sera longue à mettre en œuvre. Je voulais avoir le détail pour savoir ce qui faisait que ces négociations n'avaient pas abouti. Est-ce une différence de prix, et si oui, dans quelle proportion ?

##### **M. Hervo**

La réponse est dans votre question. C'est bien évidemment une question de prix qui a fait achopper ces négociations. Dans quelle proportion, je n'en sais strictement rien. C'est l'EPF 92 qui mène ces négociations, sous sa responsabilité, dans le cadre des textes réglementaires qui encadrent son action. L'EPF 92 nous dit : je n'y arrive pas, j'ai besoin de moyens administratifs plus efficaces. Comme nous avons l'intention de voir ce projet se réaliser à La Garenne-Colombes, nous nous disposons à lui procurer ces moyens plus efficaces. Je ne sais pas, je ne suis pas dans le secret, nous ne sommes pas dans le secret des négociations de l'EPF 92.

##### **M. Conway**

Dans la mesure où cela impacte quand même sur la durée de l'opération, puisque voilà... Cela me paraîtrait normal que vous demandiez à l'EPF ce qu'il en est. Cela a quand même un impact sur La Garenne.

##### **M. Hervo**

On est dans l'illustration type du débat qui apparaît régulièrement dans notre assemblée, c'est-à-dire qu'il faut faire du logement social, mais où, quand, comment ? Quand on demande aux gens où il faut le faire, ce que l'on achète comme parcelles et avec quels moyens on s'en rend propriétaire, il n'y a plus personne.

On est sur une opération qui a été identifiée assez clairement, depuis longtemps d'ailleurs, puisque nos délibérations sur ce sujet sont déjà anciennes. Il faut la mener à bien. L'EPF 92 a besoin d'être doté des outils qui vont bien pour le faire parce que sinon, on n'y arrivera pas. On ne construit que 3 500 m<sup>2</sup> sur cette parcelle, ce n'est pas l'opération du siècle, ce ne sont pas les ratios que l'opposition de gauche,

quelques mois avant les élections, nous reprochait de ne pas tenir. On est loin du compte. Il n'y a que la politique des petits pas qui peut fonctionner à La Garenne-Colombes.

**M. Conway**

En dehors des considérations politiques générales, j'ai en mémoire un exemple très concret qui est le 51 rue Raymond Ridet où l'on était parti pour aller dans une procédure d'expropriation en disant que l'on n'arrivait pas à négocier avec le propriétaire parce qu'il demandait 2,5 millions et on proposait 1,8 million. On est passé dans une phase d'expropriation, d'étude préalable à l'expropriation qui a eu un rapport défavorable du commissaire sur ce point, on a finalement réussi à s'entendre et on a « économisé » au moins deux ans de procédure.

La différence de prix, bien sûr qu'elle existe, bien sûr que c'est récurrent, mais je voudrais savoir, en tout cas je pense que c'est légitime que notre ville s'enquiert auprès de l'EPF pour savoir quelle est la mesure de l'écart. On perdra plus d'argent dans le temps et cela permettra d'accélérer la réalisation de ce programme qui, de l'avis de tous, je pense, est intéressant.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. J'avoue que je ne comprends pas. Vous êtes pour ou contre la DUP ?

**M. Conway**

Je suis pour.

**M. le Maire**

Très bien. Je ne comprenais plus finalement où l'on atterrissait.

**M. Conway**

Vous avez votre réponse binaire sur le fait que je suis pour.

**M. le Maire**

J'en ai besoin, je suis désolé.

**M. Conway**

Je comprends bien.

**M. le Maire**

Cela s'appelle décider.

**M. Conway**

La négociation est une chose. C'est comme en Ukraine, vous pouvez dire pour ou contre la guerre mais il peut y avoir des étapes intermédiaires.

**M. le Maire**

Je ne vois pas la relation.

**M. Conway**

La relation est simplement, si la position est figée, de vérifier quel est l'écart et de peser l'impact de cet écart de prix sur le budget de l'EPF ou de La Garenne-Colombes par rapport à la réalisation effective de ce programme dans un délai court. Voilà.

**M. le Maire**

Voilà, comme vous dites. Très bien. Que les choses soient claires, sans DUP, et la DUP ne signifie pas expropriation contrairement à ce que vous avez dit, je n'ai pas corrigé... La DUP n'est pas l'expropriation. Nous avons fait beaucoup de DUP qui ne se sont pas produites en expropriation. Sans la DPU, il n'y aura pas de logement social à cet endroit.

Oui, Monsieur Conway.

**M. Conway**

« Il est donc nécessaire que l'EPF 92 puisse recourir sur ce secteur à la procédure d'expropriation ».

**M. le Maire**

Si besoin.

**M. Conway**

Donc, on parle bien d'expropriation. Vous me dites que j'utilise un mot...

**M. le Maire**

J'ai l'impression, Monsieur Conway, que vous venez d'arriver au Conseil municipal. Cela fait maintenant 10 ans que vous êtes là.

**M. Conway**

Je suis très jeune, je viens de naître.

**M. le Maire**

Vous venez de naître. Vous savez comme moi que DUP ne signifie pas expropriation.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

Vous êtes d'accord.

Oui, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Je voudrais profiter de ce débat sur le logement social pour répondre.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Pourquoi les gens rient ? *(Rire.)*

**M. Hervo**

À des objections ou des questionnements qui ont été formulés tout à l'heure lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Duclos, vous avez demandé sur la ZAC combien il y aura de logements sociaux. Je vous confirme que, comme cela a toujours été écrit, comme cela a toujours été décidé par le Conseil, comme cela figure dans le programme de la ZAC des Champs-Philippe, le pourcentage de logements sociaux sur cette opération sera de 25 %. Cela n'a pas changé depuis 10 ans.

**M. le Maire**

M. Duclos vient d'arriver.

**M. Hervo**

Oui, mais ces prédécesseurs ont dû lui passer, j'imagine, des dossiers.

**M. Duclos**

Certes.

**M. le Maire**

Il n'a pas l'air certain de ce que tu viens de dire.

**M. Hervo**

J'en profite également, Monsieur Duclos, pour vous préciser... Vous avez aussi déploré qu'on ne vous présente pas le budget de la ZAC. Par définition, *in fine*, le budget de la ZAC sera équilibré. Il ne peut pas en être autrement. Il ne pèse pas sur le budget de la ville. Il n'est pas équilibré annuellement, bien entendu, comme le budget de la ville, mais au global de l'opération, il est nécessairement équilibré. Les recettes sont égales aux dépenses, les dépenses sont égales aux recettes.

Je signalerai néanmoins au passage que ceux qui vous ont précédés sur la ZAC ont toujours voté pour ce qui concernait le logement social, les dépenses relatives au logement social, mais n'ont jamais voté les recettes correspondantes. Il faut être conséquent dans la vie. On ne dépense pas de l'argent que l'on n'a pas.

Et puis, Madame, tous les bâtiments de la ZAC sont basse consommation, ils sont HQE. Voilà une participation significative à la qualité de l'environnement. C'est tout à fait hors sujet, mais je tenais à le préciser.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Madame, je vous en prie.

**Mme Courty**

Une politique de logement social n'a pas forcément à voir avec du construit et du bâti. Quand vous dites centimètre par centimètre, des initiatives aujourd'hui peuvent se faire avec des propriétaires dans le privé, impulsées par les villes pour encourager les propriétaires à mettre en location leur logement auprès de populations défavorisées, avec l'encouragement de la ville.

**M. le Maire**

Madame, vous avez conceptuellement, techniquement et théoriquement raison, mais pardonnez-moi, je ne sais pas si c'est de la naïveté ou de la méconnaissance qui est liée à votre très jeune âge au sein de ce Conseil municipal que d'affirmer une chose pareille. Bâtir une politique de logement social en disant que les logements du parc privé vont être rendus sociaux sur la base de la volonté des propriétaires, c'est ne pas avoir de politique de logement social. Vous ne pouvez pas dire une chose pareille, ce n'est pas vrai, Madame.

Trouvez-moi, puisque vous êtes conseillère municipale, ni 100 ni 50, mais 10 personnes dans les cinq prochaines années qui vont accepter de disposer de leur logement privé dont ils sont propriétaires pour qu'il devienne un logement social. Trouvez-m'en 10 et je dirai devant tout le monde que oui, vous aviez raison. Si vous y arrivez, je vous félicite. Cela ne fonctionne pas. On peut se raconter des histoires et être théoricien, mais vous êtes au Conseil municipal. Vous n'êtes plus dans la théorie dogmatique, vous êtes dans l'application de tous les jours de la loi, de ses imperfections, de ce qui fonctionne ou pas, donc ne vous racontez pas d'histoire, revenez sur terre.

J'espère qu'avec cette disposition qui vous montre que nous faisons du logement social vous reviendrez sur terre, et entre vos déclarations du débat d'orientation budgétaire disant qu'il faut faire du logement social, dans l'absolu sans dire où, ni avec quel argent, ni comment, ni avec quelle complication de quelle procédure, restant dans les hautes sphères de la réflexion stratégique... Vous avez une application précise, et j'espère que non seulement vous voterez pour mais que vous nous direz que nous avons raison et que vous nous félicitez. Il

existe deux discours : le discours stratosphérique qui consiste à dire que oui, il faut avoir une politique de logement social. D'un côté certains le tiennent et d'autres le font. Nous le faisons. C'est pourquoi nous avons besoin de cette DUP, sinon nous n'y arriverons pas.

Plus personne ne veut la parole ?

**M. Autain**

Un point sur la DUP. L'enquête permet à chacun de pouvoir s'exprimer. Comme on parlait de concertation, cela permet à chacun de s'exprimer. C'est une démarche plutôt saine.

**M. le Maire**

Absolument ! Merci, Monsieur Autain.

D'autres remarques ?

**M. Conway**

Je précise juste que la question n'est pas sur la DUP ou pas, la question est, de la même manière que l'on a acquis deux parcelles à titre amiable, de savoir pourquoi l'on n'a pas acquis les trois autres. Quels sont la raison et l'écart qui empêchent de faire de même ? C'est simplement cette tentative. Encore une fois, au sein de ce Conseil, il y a eu une expérience très illustrative sur ce sujet. On était en train de s'enfermer dans une voie de confrontation, et finalement, cela s'est réglé à l'amiable.

**M. le Maire**

Merci. Très bien. Parfait.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Voilà. Merci. Finalement.

### ***Aménagement urbain***

#### **4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Travaux d'aménagement sur les espaces publics secteur Belgique Kléber et Barrilliet. Protocole transactionnel tripartite Ville - société COLAS Ile-de-France Normandie - SNC LGC BKB**

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, comme vous êtes bien parti, vous allez nous faire un petit protocole transactionnel.

**M. Hervo**

C'est beaucoup moins grandiose.

**M. le Maire**

Mais c'est efficace.

**M. Hervo**

Mes chers collègues, vous vous souvenez également que d'une part... Je traduis parce que la SNC LGC BKB, c'est tout simplement la société en nom collectif de La Garenne-Colombes. Belgique Kléber Barrilliet est la société juridique qui porte les opérations de bureau de la place de Belgique et du boulevard National au sein de la SMA BTP qui est l'investisseur... (*inaudible*) étant le promoteur qui construit pour le compte de la SMA BTP.

La SMA BTP construit des immeubles sur la place de Belgique, sur la rue Kléber et le long de la rue Barrilliet. Parallèlement, la Ville confie à la société Colas Ile-de-France un marché de réalisation de l'ensemble des voiries et espaces publics dans tous ses secteurs. Puis, que se passe-t-il ? La construction des bâtiments de bureaux ne permet pas de libérer les emprises suffisamment à temps pour achever, dans les délais demandés à la société Colas, les travaux d'aménagement des espaces publics. Cela entraîne un certain nombre de complications pour la société Colas, notamment un arrêt de chantier, puisque les chantiers voiries se sont arrêtés vers le 15 ou 20 juin et n'ont repris que dans la deuxième moitié du mois de septembre. Ils sont actuellement en train de s'achever. Ce sont les dernières finitions qui se produisent en ce moment.

Cet arrêt de chantier et ces complications ont évidemment entraîné des coûts supplémentaires pour l'entreprise Colas qui s'est fait un plaisir de nous présenter un mémoire de réclamation. Deux actions ont été entreprises. Premièrement, avec la société Colas, nous avons discuté pour ramener ses prétentions à un montant qui paraissait plus normal, plus classique, plus justifié. D'autre part, nous nous sommes tournés vers la SMA BTP, vers sa structure SNC BKB en lui disant : vous êtes bien gentil, mais c'est à cause de vous que ce décalage et ce surcoût sont intervenus, et ce serait bien que vous acceptiez de le prendre en charge. Cela n'a pas été tout seul, il y a eu beaucoup de discussions, mais finalement, tout le monde s'est mis d'accord. Le protocole tripartite entre la Ville, la société Colas et la SNC BKB que nous vous proposons ce soir entérine le fait que la SNC LGC BKB prend en charge le surcoût de travaux entraîné par cette affaire pour la société Colas.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à M. Hervo sur cette négociation ? Pas de question ?

Bravo pour ces négociations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## V - Divers

### 5.1 - Décisions

- N°2014/492 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes (AFGC).
- N°2014/493 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Diaspora Active.
- N°2014/494 : Attribution d'une concession funéraire n°18283.
- N°2014/495 : Attribution d'une concession funéraire n°18284.
- N°2014/496 : Attribution d'une concession funéraire n°18285.
- N°2014/497 : Attribution d'une concession funéraire n°18286.
- N°2014/498 : Attribution d'une concession funéraire n°18287.
- N°2014/499 : Attribution d'une concession funéraire n°18288.
- N°2014/500 : Attribution d'une concession funéraire n°18289.
- N°2014/501 : Attribution d'une concession funéraire n°18290.
- N°2014/502 : Attribution d'une concession funéraire n°18291.
- N°2014/503 : Attribution d'une concession funéraire n°18292.
- N°2014/504 : Attribution d'une concession funéraire n°18293.
- N°2014/505 : Attribution d'une concession funéraire n°18294.
- N°2014/506 : Attribution d'une concession funéraire n°18295.
- N°2014/507 : Attribution d'une concession funéraire n°18296.
- N°2014/508 : Attribution d'une concession funéraire n°18297.
- N°2014/509 : Attribution d'une concession funéraire n°18298.
- N°2014/510 : Attribution d'une concession funéraire n°18299.
- N°2014/511 : Attribution d'une concession funéraire n°18300.
- N°2014/512 : Attribution d'une concession funéraire n°18301.
- N°2014/513 : Attribution d'une concession funéraire n°18302.
- N°2014/514 : Attribution d'une concession funéraire n°18303.
- N°2014/515 : Attribution d'une concession funéraire n°18304.
- N°2014/516 : Attribution d'une concession funéraire n°18305.
- N°2014/517 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours à la montagne pour les 7-12 ans et les 13-17 ans, en Savoie au cœur de la Maurienne, pendant les vacances d'hiver.
- N°2014/518 : Contrat de service Espace Famille.
- N°2014/519 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Club Agora Paris 50.
- N°2014/520 : Convention de mise à disposition de locaux entre le Collège Les Vallées et la Commune de La Garenne-Colombes.
- N°2014/521 : Convention de mise à disposition de locaux entre l'école privée Sainte-Geneviève et la Commune de La Garenne-Colombes.
- N°2014/522 : Contrat avec l'association Amidon relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le vendredi 19 décembre 2014 à l'école élémentaire René Guest.
- N°2014/523 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur du Cabinet de Gestion de Copropriétés CGC de Bois-Colombes.
- N°2014/524 : Avenant numéro 2 au marché MAPA-2014-BAT-08 : travaux de réaménagement de la cour et création d'un ascenseur à l'école Ernest Renan.
- N°2014/525 : Avenant numéro 1 au marché MN-2013-01 - travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet - lot 5 - clôture - verre.

- N°2014/526 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remise en état de l'appartement sis 40 rue de l'Aigle à La Garenne-Colombes.
- N°2014/527 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du square Guy Môquet à La Garenne-Colombes.
- N°2014/528 : Avenant numéro 2 à l'appel d'offres ouvert numéro AOO-2012-08-04 relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet- lot 4 : aménagement spécifique bois.
- N°2014/529 : Attribution d'une concession funéraire n°18309.
- N°2014/530 : Attribution d'une concession funéraire n°18311.
- N°2014/531 : Attribution d'une concession funéraire n°18306.
- N°2014/532 : Attribution d'une concession funéraire n°18307.
- N°2014/533 : Attribution d'une concession funéraire n°18308.
- N°2014/534 : Attribution d'une concession funéraire n°18303.
- N°2014/535 : Contrat d'hébergement et de maintenance du site Internet de la Ville.
- N°2014/536 : Contrat de maintenance et d'entretien de la machine universelle n°01155.
- N°2014/537 : Contrat d'assistance et logicielle des logiciels Mélodie V5, Ibémol et Requiem V5.
- N°2014/538 : Marché à procédure adaptée relatif à l'exploitation du parking du Théâtre de La Garenne.
- N°2014/539 : Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion des finances et des ressources humaines - contrat n°2015/01/2198 GF/GRH.
- N°2015/001 : Contrat avec Label Saison relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue le dimanche 4 janvier 2015 au théâtre de La Garenne.
- N°2015/002 : Contrat avec la société STK Prod relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le samedi 10 janvier 2015 au théâtre de La Garenne.
- N°2015/003 : Contrat avec l'association Compagnie Double Z relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 14 janvier 2015 à la médiathèque municipale.
- N°2015/004 : Contrat avec l'association La Boîte à musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 16 janvier 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2015/005 : Contrat avec l'association Musique Passion Création relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 21 janvier 2015 à la médiathèque municipale.
- N°2015/006 : Contrat avec Théâtre en stock relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 18 janvier 2015 à l'auditorium de la médiathèque.
- N°2015/007 : Contrat avec l'association Le Salon du Chocolatier relatif à l'organisation d'un atelier découverte du chocolat pour enfants prévu le mercredi 28 janvier 2015 à l'annexe élémentaire Sagot-Voltaire.
- N°2015/008 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'art au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2015/009 : Contrat avec l'association Birds of paradise relatif à l'organisation d'un concert prévu le 30 janvier 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2015/010 : Contrat avec la SARL Mac productions relatif à un concert de jazz in La Garenne prévu le vendredi 6 février 2015 à la médiathèque municipale.
- N°2015/011 : Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à l'organisation de deux conférences prévues le vendredi 6 mars 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- N°2015/012 : Contrat avec l'association La Boîte à musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 13 février 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2015/013 : Contrat avec Monsieur Dominique Senay relatif à l'organisation de deux conférences prévues le vendredi 16 janvier 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- N°2015/014 : Contrat avec l'association Jazzmania relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 28 mars 2015 au théâtre de La Garenne.
- N°2015/015 : Contrat avec l'association Amal'Gamme relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 8 février 2015 au Théâtre de La Garenne.

- N°2015/016 : Avenant n°1 au marché n°AOO/2012/06 relatif aux travaux sur les espaces publics secteur sud : aménagement qualitatif de rues, création de jardins, d'aire de jeux et de placette publique - Lot 4 : fontainerie.
- N°2015/017 : Avenant n°2 au marché n°AOO/2012/07-02 relatif aux travaux sur les espaces publics secteur nord : aménagement qualitatif de rues, du parvis de la salle de spectacle et de l'école René Guest - Lot 2 : éclairage.
- N°2015/018 : Avenant n°3 relatif à l'appel d'offres ouvert AOO/2010/06-06 fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de la Commune de La Garenne-Colombes - Lot 6 : produits surgelés.
- N°2015/019 : Avenant n°1 à la convention de partenariat Syctom/Commune de La Garenne-Colombes pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage.
- N°2015/020 : Contrat avec Monsieur Trout relatif à la programmation de conférences débat prévues, dans le cadre du Ciné-Club, les 23, 24 et 25 janvier 2015 à la médiathèque municipale.
- N°2015/021 : Contrat avec l'association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 11 février 2015 à la médiathèque municipale.
- N°2015/022 : Contrat avec l'association Zig Zag création relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 1er mars 2015 au Théâtre de La Garenne.
- N°2015/023 : Contrat avec la SARL JMD Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 16 avril 2015 au Théâtre de La Garenne.
- N°2015/024 : Convention avec le Conseil Départemental de l'accès au droit relative à la mise à disposition de la médiathèque municipale, à titre gratuit, le jeudi 5 mars 2015.
- N°2015/025 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate en faveur de l'association Olympic Garennois Natation.
- N°2015/026 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°MAPA/2014/CTM/01 relatif à la fourniture, la création et la pose de décors pour les fêtes de Noël de la Commune de La Garenne-Colombes - lot 3, fourniture de décorations lumineuses d'arbres avec support et habillage de candélabres.
- N°2015/027 : Contrat avec la compagnie de l'Essaim relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 25 septembre 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N°2015/028 : Attribution d'une concession funéraire n°18313.
- N°2015/029 : Attribution d'une concession funéraire n°18314.
- N°2015/030 : Attribution d'une concession funéraire n°18315.
- N°2015/031 : Attribution d'une concession funéraire n°18316.
- N°2015/032 : Attribution d'une concession funéraire n°18317.
- N°2015/033 : Attribution d'une concession funéraire n°18319.
- N°2015/034 : Attribution d'une concession funéraire n°18320.
- N°2015/035 : Attribution d'une concession funéraire n°18321.
- N°2015/036 : Attribution d'une concession funéraire n°18322.
- N°2015/037 : Attribution d'une concession funéraire n°18324.
- N°2015/038 : Attribution d'une concession funéraire n°18325.

**M. le Maire**

Nous passons aux décisions dites du Maire. Je vous parle ainsi à la troisième personne mais c'est le titre de ce point à l'ordre du jour.

Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai pu être amené à prendre ? Le nombre de délibérations que vous m'avez follement confiées ?

Oui, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Oui, sur la décision n° 526 qui est la remise en état d'un appartement au 40 rue de l'Aigle. Je n'ai pas eu le temps de vérifier où cela se situait. C'est au-dessus d'un imprimeur, c'est cela ?

**M. le Maire**

40 rue de l'Aigle, non, Monsieur Conway, c'était la halte-garderie.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ?

**M. Conway**

J'en avais une autre, je crois. C'était sur le n° 538, sur l'exploitation du parking du théâtre de La Garenne. L'exploitation du parking a été confiée à une société qui se charge de gérer le parking.

**M. le Maire**

Oui, c'est-à-dire que c'est un marché à procédure adaptée pour exploiter le parking, pour qu'il y ait quelqu'un derrière la barrière et vous ouvrir quand la barrière est coincée.

**M. Hervo**

C'est du gardiennage et de l'entretien.

**M. Conway**

Comment ?

**M. le Maire**

C'est de l'entretien courant et le fonctionnement normal du parking.

**M. Hervo**

La société fait du gardiennage et de l'entretien exclusivement.

**M. Conway**

D'accord.

**M. Hervo**

Elle encaisse beaucoup (*inaudible*).

**M. le Maire**

Ensuite ?

**M. Conway**

C'est tout.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ?

On passe aux questions orales. Il y en a un certain nombre...

Excusez-moi, Monsieur Autain, je ne vous avais pas vu.

**M. Autain**

C'est hors ordre du jour, mais je voulais profiter de l'occasion pour partager un événement privé qui a une importance publique, puisque je viens d'avoir un enfant vendredi et je voulais le partager.

*(Rires et applaudissements.)*

**M. Dransart**

Tu as apporté une bouteille ?

**M. Butet**

Cela s'arrose.

**M. le Maire**

C'est le numéro combien, Monsieur Autain ?

**M. Autain**

C'est le numéro 5.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Le renouvellement de population, c'est 2,1, donc vous pouvez vous arrêter, Monsieur Autain.

Bravo, en tout cas, toutes nos félicitations.

## 5.2 - Questions orales

**M. le Maire**

J'ai reçu beaucoup de questions. Mme Courty veut-elle commencer ?

**Mme Courty**

Comme j'avais un rendez-vous à l'extérieur, je n'ai pas pu imprimer mes questions. Comme je sais que la dernière fois vous n'avez pas accepté, si vous aviez la gentillesse...

**M. le Maire**

Il faut que je retrouve vos questions. C'était sur quoi déjà ?

**Mme Courty**

La plus intéressante était celle par rapport à...

**M. le Maire**

Elles sont toutes intéressantes.

Pouvez-vous passer à Mme Courty ses questions ? (*s'adressant à l'administration*)

Tenez, Madame Courty, j'ai celles-là (*lui remettant ses questions*) et c'est tout.

Maintenant que je vous ai donné les questions, je ne sais plus à quoi correspondent les réponses. Vous m'excusez si je réponds à la question A au lieu de la question B.

**Mme Courty**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'organisation territoriale de la France est en pleine mutation. Une nouvelle loi portant sur l'organisation territoriale de la France, loi NOTRe, est en cours d'examen, s'inscrit dans un nouvel acte de décentralisation et vise à compléter la loi MAPAM votée au début de l'année 2014, loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Selon les termes de la loi MAPAM, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville de la Garenne-Colombes s'inscrira dans une appartenance territoriale. Les territoires représenteront le nouvel échelon qui assurera le lien et la coordination entre la commune et la métropole, dans un souci d'efficacité et de proximité d'action auprès des habitants.

Nous demandons, en ce début d'année 2015, qui sera sur ces sujets déterminante, à connaître votre position sur l'avancement des territoires en cours dans le périmètre qui nous concerne et le calendrier de consultation des élus de la ville que vous prévoyez. Nous vous remercions par avance pour votre éclairage.

**M. le Maire**

Chère Madame, je veux dire les choses un peu différemment de vous. Cette loi n'est pas une loi de décentralisation, c'est une loi de recentralisation. Quand on retire aux communes un pouvoir dont elles sont dotées pour le donner à un échelon supérieur, ce n'est pas de la décentralisation, c'est de la recentralisation. Je sais que la dialectique veut que l'on utilise un mot parfois contraire à la réalité que l'on veut appliquer pour faire accepter cette réalité. Cessons de parler de loi de décentralisation et acceptez ce fait que le jacobinisme de nouveau regagne et que vous voulez recentraliser.

Après les lois Deferre de décentralisation et les lois Raffarin de décentralisation, nous aurons une loi, qui s'appellera je ne sais comment, qui sera une loi de recentralisation. Ce n'est pas parce que ce pouvoir ne sera pas redonné à l'État que ce n'est pas une loi de recentralisation. Ce pouvoir, qui sera confisqué aux communes, sera redonné à une instance supérieure, c'est donc de la recentralisation.

Deuxièmement, La Garenne, dites-vous, s'intégrera dans un territoire grâce à cette loi. Quelle puissance de la loi décide d'intégrer les communes dans un territoire ? Je crois savoir que La Garenne est dans un territoire comme Vesoul, Marseille, Lille. Nous sommes tous dans un territoire, donc l'idée de dire que nous allons inscrire La Garenne dans un territoire est l'archétype d'une sorte de politiquement correct où l'on utilise des mots qui sont vidés de tout sens. Nous sommes dans un territoire, la question n'est pas là, mais quel territoire, pour quelles compétences, pourquoi faire, avec quelles ressources et avec quelles ressources propres ?

À toutes ces questions qui sont indispensables à la réponse que je pourrais vous faire quant à votre demande légitime de débat, je n'ai pas de réponse. Plutôt, j'ai des réponses successives. Le projet du Gouvernement du 1<sup>er</sup> septembre n'est pas le projet du Gouvernement du 1<sup>er</sup> novembre et n'est pas celui de la majorité de l'Assemblée nationale le 15 décembre. Le projet change sans arrêt depuis un an et demi. Nous n'y comprenons plus rien et nous ne savons pas. Aujourd'hui, nous sommes en février 2015, nous ne savons pas au 1<sup>er</sup> janvier 2016 si La Garenne sera intégrée dans une instance qui serait supérieure en termes de droit. Nous ne connaissons pas les prérogatives de cette instance, ne connaissons pas ses recettes, ses dépenses, ses obligations et son périmètre. Comment voulez-vous que nous nous organisions aujourd'hui avec du vent ou plutôt du vent changeant ? C'est toute la difficulté. Quand nous saurons à quelle sauce nous serons mangés, si nous sommes mangés, nous organiserons au Conseil municipal un débat sur quelque chose qui nous sera imposé.

Question suivante, Madame.

**Mme Courty**

Monsieur le Maire...

**M. le Maire**

Laquelle prenez-vous ?

**Mme Courty**

L'affichage.

**M. le Maire**

L'affichage (*inaudible*).

(*Rires.*)

**Mme Courty**

Lors de la précédente mandature municipale, les élus de l'opposition avaient déjà eu l'occasion de vous interpellé quant à l'obligation légale des maires de mettre à disposition des panneaux d'affichage libre dans un souci de respect et de libre expression des opinions et

d'encouragement de la vie démocratique locale. À ce jour, l'emplacement ou les emplacements de panneaux d'affichage, espaces déterminés selon la taille de population de la ville, à savoir 12 m<sup>2</sup> plus 5 m<sup>2</sup> par tranche de 10 000 habitants, n'ont pas été mis en place. Pourriez-vous, Monsieur le maire, nous confirmer votre intention de faciliter la liberté d'expression locale selon les termes de la loi ? Merci.

**M. le Maire**

Merci, Madame. Nous allons effectivement étudier ce point que vous avez déjà évoqué. Je pense toutefois, entre nous, être de ceux qui facilitent plutôt la liberté d'expression locale. Premièrement, toutes les associations locales peuvent depuis longtemps afficher leurs actualités à destination des Garennois sur nos panneaux. Deuxièmement, les associations garennoises ont tous les mois leur page réservée dans le bulletin municipal. Troisièmement, nous avons créé des conseils de quartier alors que la loi ne nous y obligeait pas. Quatrièmement, des permanences de bureaux de quartier ont lieu tous les mois.

Cinquièmement, vous disposez d'un espace de tribune libre tous les mois dans le bulletin municipal, beaucoup plus important que ce que demande la loi qui prévoit l'application du principe de proportionnalité. Dans les villes voisines, là où la majorité pourrait disposer de 30 lignes, vous disposeriez, si la loi s'appliquait, de deux lignes de texte. Nous avons décidé que la démocratie locale voulait que quel que soit le score que vous avez fait, vous puissiez disposer de la même capacité d'expression que la majorité municipale.

Je pense donc, Madame, que la liberté d'expression est plutôt bien respectée à La Garenne-Colombes, mais si vous le souhaitez, je suis prêt à appliquer totalement la loi, y compris dans le bulletin municipal. Je vous remercie.

**Mme Courty.**- Monsieur le Maire, chers collègues, malgré un automne clément et des températures douces jusque très récemment – ce n'est plus le cas –, nous sommes rentrés dans la période hivernale. Les personnes sans domicile fixe sont les premières concernées par l'apparition du froid. Il a été observé que l'action de la police municipale visait à déloger les personnes sans domicile fixe des lieux qu'elles ont choisi pour s'abriter. C'est un sujet sensible que vous avez aussi choisi d'évoquer dans la tribune du mois de décembre du magazine municipal.

Aussi, pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous informer dans quelles conditions sont accompagnées en période hivernale, et tout particulièrement les jours de grand froid, les personnes qui vivent dehors, qui a la charge de les orienter vers le foyer, structure d'accueil mise en place par la Ville, et existe-il une coordination avec les services sociaux extra-communaux et le SAMU social notamment ? Merci.

**M. le Maire.**- Madame, nous sommes depuis longtemps soucieux des difficultés que vivent les sans domicile fixe. Vous avez eu la gentillesse et l'honnêteté de rappeler que nous avons créé à La Garenne-Colombes, rue Pasteur, une maison d'hébergement pour les accueillir en partenariat avec la Croix-Rouge.

En revanche, vous êtes très mal informée quand vous dites que la police municipale a tenté de les déloger. Je veux corriger cette inexactitude, pour ne pas dire ce mensonge. J'espère que d'ailleurs, il ne sera pas colporté. La police municipale n'a jamais cherché à les déloger, la police municipale a cherché à les aider. Elle va systématiquement, ainsi que les services municipaux, à leur rencontre. Les élus responsables consacrent du temps particulier pour veiller à leur remettre des duvets pour qu'ils n'aient pas froid quand le très grand froid est arrivé, à leur servir des boissons chaudes pour qu'ils n'aient pas froid, et pour tenter de les persuader d'aller dans ce fameux accueil maison d'hébergement.

Malheureusement, ils ne le souhaitent pas. Ils ne souhaitent pas aller dans cette maison d'hébergement, si ce n'est ponctuellement pour, au moins un des trois, faire sa lessive. L'un des trois a été heureusement relogé récemment et dispose désormais d'un logement à lui dans le sud du département des Hauts-de-Seine. Les deux autres ne souhaitent pas se mettre à l'abri et souhaitent absolument rester à la rue. C'est un sujet d'une extrême complexité parce que je ne méconnais pas aussi les conséquences pour l'environnement et pour les Garennois. Il existe une grande difficulté et il faudra que nous prenions une décision pour continuer à les persuader d'aller se protéger et de se mettre à l'abri. Ne laissez pas croire que la police municipale est tentée de les déloger parce que ce n'est pas vrai. C'est tout simplement un mensonge. Je vous remercie infiniment.

Monsieur Conway.

**M. Conway.**- Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le mardi 16 décembre pour vous permettre de préparer votre réponse prévue initialement le 18 décembre. Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Dans votre réponse à la question posée le 28 novembre, vous avez répondu : « *Aucun véhicule n'est attribué de manière permanente au Maire, puisqu'ils sont tous utilisés par les services ou les autres élus de la commune* ». L'article du *Parisien* daté du 19 novembre 2013 vous attribue la déclaration suivante : « *Sinon, pour mener de front mon métier à l'hôpital et celui de Maire, j'ai fait installer dans ma voiture des prises de courant pour l'ordinateur, la tablette, le portable. Elle est devenue mon deuxième bureau. Avec ce système, je gagne une heure de travail par jour* ».

Ces deux allégations ne me paraissent pas cohérentes et j'aimerais que vous puissiez clarifier la situation pour les Garennois. Quelle est la voiture dont parle le journal ? Une voiture personnelle, une voiture de la commune ou d'une autre structure ? Si c'est une voiture de la commune, et à défaut de carnet de bord, pouvez-vous nous dire quelle délibération du Conseil municipal permet cette utilisation ? À quelle fréquence l'utilisez-vous et pour quels déplacements ? Qui sont les autres personnes qui l'utilisent également ? Si c'est une voiture de la commune, et à défaut de carnet de bord, pourriez-vous nous communiquer les relevés des cartes de carburant ainsi que les factures d'achat, d'entretien et d'assurance ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire.**- Cher Monsieur Conway, d'abord, c'est une affaire considérable et vous avez raison d'y consacrer deux questions d'affilée. Cela semble vous préoccuper considérablement. Tout d'abord, à la question personnelle : ai-je une automobile ? Oui, j'en ai une, j'en ai même deux, et parfois, il m'arrive de la prendre. Quand le *Parisien* cite ma voiture, parfois il s'agit de ma voiture personnelle.

Ensuite, la mairie, il est vrai, dispose de véhicules, de voitures plus exactement parce qu'il y a des véhicules qui ne sont pas des voitures. Ce sont des voitures utilisées par les élus, dont le Maire et l'administration. Je vais vous donner lecture des voitures utilisées régulièrement soit par les élus, soit par l'administration, et vous allez constater, parce que j'ai demandé que l'on mette l'âge des véhicules, histoire que vous ayez tous en tête le caractère rigoureux de notre utilisation des deniers publics, l'âge de ceux-ci.

Nous utilisons parfois une AX qui a l'âge de 20 ans, ce qui est un bon âge pour une voiture ; une 206, qui est une jeune voiture puisqu'elle a 13 ans ; deux Saxo de 13 ans ; un 807, un peu plus jeune puisqu'il n'a que 11 ans ; une Vel Satis qui a l'âge de raison, 7 ans, qui est un bon âge pour une voiture ; un C8 de 9 ans, donc plutôt jeune ; un 307 de 10 ans ; un 307 de 12 ans ; deux C1 de 3 ans. J'avoue que je ne me suis jamais servi de ces deux C1, ce sont probablement les seuls que je n'ai jamais utilisés. Avec une moyenne d'âge de 10 à 12 ans, nous avons une politique d'utilisation des automobiles qui me paraît assez vertueuse.

Plusieurs de ces véhicules sont en effet équipés, à la demande, de prises de courant assez simples pour brancher un certain nombre d'équipements *ad hoc*. Quand le *Parisien* a retranscrit mes propos en parlant de ma voiture, en réalité, je n'ai pas de voiture attribuée, je vous l'ai déjà dit et je le répète. Ma voiture se rattachait à une voiture qui peut être la mienne, qui peut être l'une ou l'autre de celle que je vous ai citée.

Quant aux factures que vous demandez, vous les avez déjà, Monsieur Conway, je suis très étonné que vous les redemandiez, puisque le grand livre vous avait été remis en début d'année. J'imagine que vous avez dû l'éplucher, c'est une lecture passionnante. Toutes les factures de la Ville sont par définition dedans. Vous pouvez y aller et vous pouvez chercher. Je souhaite même que vous cherchiez et que vous cherchiez longtemps, et comme vous risquez de ne pas trouver grand-chose, cela vous permettra de vous tourner vers d'autres dossiers qui me paraissent plus importants pour La Garenne.

Enfin, la loi n'oblige pas à délibérer sur l'utilisation des voitures de service, donc il n'y a pas eu de délibération par définition. Voilà, cher Monsieur Conway, ce que j'avais à vous dire sur cette affaire considérable, les prises de courant dans la voiture utilisée par le Maire.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Duclos ?

**M. Duclos.**- Oui.

**M. le Maire.**- Ah, oui !

**M. Duclos.**- C'est une question qui date du 17 décembre. À notre connaissance, aucune information récente n'a été fournie au Conseil municipal sur le devenir du terrain de l'ancienne CPAM. Pouvez-vous nous en donner ? Nous avons eu des informations dans le texte diffusé ce soir.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup, Monsieur Duclos. Le terrain de la CPAM a en effet été mis en vente par son propriétaire. La commune a décidé de préempter ce terrain pour y réaliser un équipement. Le prix fixé initialement ne convenant pas aux parties, nous avons saisi le Tribunal administratif pour qu'il détermine le prix du terrain.

Monsieur Duclos, je crois que vous avez une deuxième question.

**M. Duclos.**- Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, ma question porte sur les vœux du Maire aux communautés religieuses. À la lecture du carton d'invitation, il apparaît que les représentants de la communauté musulmane ne seront pas présents. Pouvez-vous me confirmer que ceux-ci ont bien été invités ? Merci de votre réponse.

**M. le Maire.**- Je vous remercie. Nous ne sommes pas en mesure de convier les représentants officiels de la communauté musulmane parce qu'il n'y a pas de tel représentant à La Garenne-Colombes.

Merci infiniment. Il n'y a pas d'autres questions. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et un bon appétit.

*La séance est levée à 20 heures 38.*